



**Compte rendu de la table ronde sociale avec la ministre
de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie,
Delphine Batho,
et le ministre des Transports et de la Mer, Frédéric Cuvillier
7 septembre 2012**

Les ministres étaient accompagnés de leurs conseillers sociaux ou direction de cabinet. La réunion s'est tenue en présence de la DRH (H. Eyssartier) et du SG du ministère (JF Monteils).

La délégation CFDT était composée d'Hubert Lebreton, Freddy Hervochon, Rudy Deleurence, Claude Drouglazet, Louis Dat.

Après la bilatérale du 2 août entre la ministre D. Batho et la CFDT, la délégation CFDT attendait des réponses concrètes aux revendications prioritaires qui ont été déjà remises aux ministres D. Batho et F. Cuvillier.

- **Sur la situation de l'emploi, et les 1 124 suppressions d'emplois annoncées** : quels services et missions seront concernés ? Quelles suppressions supplémentaires sont prévues sur les champs de la ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires (ministre non seulement muselée, mais sourde à nos appels et aveugle à nos courriers) ?
- **Regroupement des personnels entre préfectures et DDI** : relance de l'expérimentation sans concertation avec les organisations syndicales !
- **Sur les mesures catégorielles, dont les dossiers urgents** : pour l'échelon 8 de la catégorie C, l'application immédiate du NES B et sa rétroactivité, l'extension du statut des agences de l'eau au bénéfice de l'ONEMA et l' ONCFS,...
- **Création d'un EPA – CEREMA**, un arbitrage est attendu ;
- **Reprise du décret sur les attributions des préfets pour l'ADEME** ;
- **Création de l'EPA des Voies Navigables de France (VNF)**, nous attendons également des arbitrages ;
- **La déprécarisation des contractuels des Lycées Professionnels Maritimes**, où la gestion par la DRH et la DAM n'est plus acceptable, est urgente. La CFDT attend des réponses consistantes et des arbitrages à l'occasion de cette table ronde ;
- **Acte 3 de la décentralisation** : des échos du transfert de compétences dans le domaine de l'eau au Conseil Régional de Bretagne.

Intervention de Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

La ministre nous a parlé de méthode sur le dialogue social, avec la volonté de bâtir un agenda social annuel en concertation avec les organisations syndicales (OS), fixant les chantiers prioritaires. Cette méthode est conforme au cadre de négociation fixé par la ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu. Elle attend donc un dialogue social « franc et loyal » pour rétablir la confiance avec les organisations syndicales.

Sur la situation de l'emploi, la ministre rappelle le contexte budgétaire du pays et la nécessité de réduire la dette. Mme Batho estime avoir obtenu de bons arbitrages pour son ministère car les 1 124 suppressions d'emploi correspondent à une baisse moyenne de 1,5 % par an des effectifs, au lieu de 2,5 % par an fixés dans les lettres de cadrages adressées aux différents ministères non prioritaires.

Commentaire CFDT : nous ne devons pas oublier de comptabiliser les suppressions (non connues à ce jour) du ministère du Logement, de l'ordre d'au moins 280 au regard des informations publiées dans la presse.

Sur la RGPP, un bilan est réalisé par le CGEDD (R. Tanguy), Madame la ministre souhaite qu'une concertation avec les OS soit menée sur ce bilan. Elle pourrait avoir lieu le 15/10 afin de discuter notamment des enjeux de la mobilité et des passerelles.

A la suite de l'interpellation de la CFDT avec d'autres OS, sur les expérimentations annoncées sans concertation sur les champs des DDI et préfectures, Mme Batho indique qu'elle a défendu une position carrée en interministériel. Les services départementaux sont des échelons opérationnels importants pour notre ministère. A ce jour, il n'y a pas d'accord interministériel sur ce sujet, elle remontera au créneau sur ce sujet avec la volonté d'en préserver les moyens et l'autonomie.

Commentaire CFDT : pourtant, les suppressions d'emplois annoncées constituent de véritables encouragements à de nouvelles mutualisations pour pallier les insuffisances de moyens.

Sur l'ADEME, la ministre a confirmé sa volonté d'un retour à la situation d'avant, par l'abrogation des décrets sur les prérogatives des préfets sur ces établissements.

Commentaire CFDT : l'abrogation pure et simple réglerait ainsi le problème de l'ONEMA et l'ONCFS, pour lesquels nous avons également contesté la mesure.

Sur le CEREMA, elle a annoncé qu'il n'y aurait pas de remise en cause du protocole d'accord signé avec la CFDT, la CGT, l'UNSA et la FSU. Elle est favorable à la poursuite de cette réforme en associant mieux les collectivités locales. La forme juridique du statut n'est pas encore tranchée. Ce chantier sera mené avec la ministre C. Duflot.

Sur le NES B, le décret vient d'être signé par Bercy, il ne reste plus que la signature du Premier Ministre. La ministre indique qu'il conviendra d'étudier les mesures les plus utiles pour compenser les délais de cette mise en œuvre. Elle indique également avoir été sensibilisée à la création d'une filière « contrôle sécurité ». Ce raisonnement de type « filière » préfigurerait-il la relance d'un projet d'organisation des corps en cadre de fonctions au sein de filières ?

Sur l'acte 3 de la décentralisation, dans le domaine de l'eau vers la région Bretagne et à la suite de l'intervention de la CFDT, Mme Batho a été surprise que nous abordions ce sujet. Elle a affirmé qu'elle n'était pas au courant d'un tel écho.

Intervention de Frédéric Cuvillier, ministre des Transports et de la Mer

Il s'inscrit parfaitement dans la méthode proposée par D. Batho sur le dialogue social. Pour lui, il y a un sens à l'action collective dans le service public, qui mérite le respect des agents. Il est le ministre de la Mer (et de la Pêche), ce qui montre la volonté du Président de la République de conforter ces activités Mer dans le gouvernement.

Le ministre nous annonce que sur le SNIT (Schéma National des Infrastructures et des Transports) il faut redonner du sens aux arbitrages en faveur d'une politique forte de transports et de mobilité et d'une réforme ferroviaire pour sauver le service public.

Il annonce que sur les logements de fonction pour VNF, un moratoire a été obtenu auprès de Bercy. Il prévoit d'en demander un pour les logements restants. Pas de réduction des effectifs pour la réforme de l'EPA VNF. Il semble que la RGPP ne soit pas appliquée dans la phase de 2013, mais que les postes vacants ne seraient pas transférés. Ces points n'étant pas très clairs, la CFDT souligne le préalable posé par les OS au comité de suivi. Elle rappelle que l'échéance de l'EPA est à 3,5 mois et qu'il est urgent maintenant d'avoir de la visibilité, sous peine d'un abandon du comité de suivi par les OS et de voir naître un nouveau conflit social. La CFDT rappelle également sa demande d'avoir, dans l'accord sur la cartographie, un paragraphe sur les moyens qui ne se limite pas exclusivement aux postes vacants. Devant l'alarme, la CFDT obtient dès lundi un rendez-vous avec le conseiller social du ministre. Elle demande un écrit avant le prochain comité de suivi.

Conclusion de Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

La ministre a souhaité conclure sur les grandes questions qu'elle envisagerait d'inscrire dans l'agenda social autour de 4 axes.

1^{er} axe : Situation des OPA

La Fonction Publique a donné son accord pour engager une concertation avec les OS sur les évolutions statutaires utiles et nécessaires, sur la base du rapport du CGEDD. Elle indique, avec M. Cuvillier, être sensibilisée à la question du gel des recrutements d'OPA et travailler avec le ministère du Budget sur ces questions. Bien entendu les décrets en cours ne sont pas oubliés. Ils demeurent une priorité.

2^e axe : Amélioration du sort des agents de catégorie C administratifs

Contingemment au 8^e échelon, gel de la PFR, position du corps dans la grille indiciaire.

Commentaire CFDT : nous devons élargir les champs de la réflexion à l'ensemble des mesures catégorielles attendues. Il suffit pour s'en convaincre de constater les difficultés à établir les priorités des mesures dans une concertation minimale. La situation urgente des précaires dans les lycées professionnels maritimes et des contractuels du champ de l'Environnement, avec notamment l'extension du statut des personnels « Agences de l'eau » à l'ONEMA et l'ONCFS, en attestent également. La ministre a annoncé, sur ce dernier point, l'existence d'un bleu (un accord formalisé) entre les services du Premier Ministre et les nôtres, en date de janvier 2012. Nous en demandons la communication !!! Elle a indiqué par ailleurs qu'il conviendrait de proposer des mesures compensatoires aux conditions de mise en œuvre du NES B, sans en préciser les contenus. Nous étions intervenus pour exiger purement et simplement une mesure de rétroactivité.

3^e axe : La place du métier d'ingénieur dans notre ministère

Elle indique, en complément à cette annonce, qu'il n'y a pas de nécessité de conduire à marche forcée la fusion des corps d'ingénieurs. Elle dit travailler sur cette question avec la ministre de la Fonction Publique. Elle enfonce le clou en précisant qu'elle n'aurait pas accepté les conditions de fusion de corps mises à l'application du nouvel espace statutaire B (NES B) si elle avait été en responsabilité.

Commentaires CFDT : nous devons obtenir un élargissement de cette réflexion à la place occupée par l'ensemble des personnels de la filière technique (dessinateurs, experts, contrôleurs, techniciens supérieurs et ingénieurs) au sein du ministère. L'administration semble nier, dans un certain nombre d'endroits, les besoins de compétences techniques dans les ministères. Nous refuserons le vase clos imposé, en associant l'ensemble des catégories de personnels et nos représentants. En effet, sur un certain nombre de métiers et d'emplois, les personnels qui les occupent sont d'origines diverses, notamment filière administrative et contractuels...

4^e axe : Conditions de travail

Pénibilité, bonification de service actif, risques psycho sociaux, CHSCT ministériel.

Commentaires CFDT : Sur l'axe de la pénibilité, la CFDT, avec d'autres OS, a indiqué que nous sommes demandeurs d'une mise en application de mesures déjà connues, plutôt que d'une nouvelle concertation sur des sujets largement travaillés au sein des instances comme le CCHSCT. Il n'en demeure pas moins que le thème des conditions de travail est un sujet essentiel.

Intervention de la CFDT

La volonté de bâtir un agenda social dans la concertation va dans le bon sens. Cependant, il est nécessaire d'élargir le champ des chantiers prioritaires aux aspects « Missions et Emplois », du point de vue notamment de leurs adéquations. Nous ne pouvons plus continuer à faire comme si tout était encore possible, alors que manifestement les moyens ne sont plus à la hauteur de nos ambitions. Pour nous, il est urgent d'engager des discussions sur les évolutions des missions et d'éviter ce qui se passe en catimini sur l'ADS et l'ATESAT...

La CFDT a insisté enfin sur la formation maritime. Elle doit être renforcée en moyens au même titre que les autres secteurs de l'éducation, politique prioritaire du gouvernement.

Une nouvelle réunion se tiendra prochainement avec la ministre, dans un délai raisonnable, sur ces orientations, à partir d'une nouvelle note établie sur la base de nos premiers échanges avec elle. Un certain nombre de sujets devront aussi être approfondis après des échanges avec les services du SG et de la DRH.

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des choix. des actes